

CONGO BRAZAVILLE

OBSERVATOIRE CONGOLAIS DES DROITS DE L'HOMME OCDH

NOTE DE POSITION SUR LES DROITS DE LA FEMME AU CONGO BRAZZAVILLE

La république du Congo, comme beaucoup de pays africains a une population en majorité féminine, (environ 52 % de la population du pays estimée à 2.800.000 habitants). Les conditions de vie sont de plus en plus précaires au Congo avec plus de 59 % de la population vivant au dessous du seuil de pauvreté.

Cette couche sociale, la plus importante, est victime de nombreuses atteintes. Si la discrimination est générale dans la participation aux institutions et le processus de prise de décisions, le taux de violences faites aux femmes est de loin la plus grave des atteintes à la dignité et à l'intégrité physique et morale de la femme. La femme connaît également beaucoup de difficultés d'accès aux services judiciaires. **Un cas spécifique est celui des femmes pygmées qui, dans le silence quasi général, vivent leur supplice dans une société composée en majorité de Bantous.** Les Oubanguiens et les Pygmées sont des minorités nationales.

Si beaucoup d'efforts ont été fournis dans la rémunération des femmes et l'accès à l'emploi dans les conditions d'égalité avec les hommes, dans le domaine la participation des femmes dans les institutions publiques, la femme reste l'être inférieur qui joue les derniers rôles :

- Nombre de femmes au Gouvernement sur un total de 34 ministres : 5
- Nombre de femmes siégeant au Parlement (Assemblée nationale et Sénat) sur un total de 203 sièges : 21
- Moyenne totale de la représentativité féminine dans les institutions : 17,7 %
- Moyenne totale de la représentativité féminine dans les sphères (collectivités) locales : 3,73 %.

Principale victime des conflits armés, la femme congolaise a été touchée sur plusieurs plans : violée, enfants et mari tués, dépourvue de moyens de subsistance, elle s'est retrouvée chef de famille et éducatrice des enfants.

Le nombre de femmes est toujours plus élevé dans les sites de personnes déplacées. Elles sont exposées à toutes les atteintes. En effet, toutes les guerres que le Congo a connues ont permis le viol massif des femmes. **Environ 27.000 femmes ont été violées** en une décennie de désordre et de conflits armés entre les principaux acteurs politiques. Les auteurs de ces viols sont les hommes en uniformes militaires issus des camps des forces régulières et des rebelles du Pasteur Ntumi.

Certaines femmes, grâce à l'aide des organisations non gouvernementales ont décidé de porter plainte avec l'assistance judiciaire offerte par celles - ci. Mais les procès sont toujours attendus. **Les affaires liés au viol ne sont pas inscrites dans les rôles des sessions criminelles.** Et les auteurs de ces exactions jouissent toujours de l'impunité qui s'est généralisée dans le pays. Ces blocages dans l'administration de la justice font que les femmes victimes de viol n'osent pas ester en justice. Elles vivent en silence leur souffrance.

D'autres difficultés d'accès à la justice sont liées à la pauvreté de la population et à l'éloignement des cours et tribunaux. En effet, les frais des procédures judiciaires sont très onéreux et ne

permettent pas aux ménages à faible revenu de porter plainte même lorsqu'un membre du ménage est victime d'une violation de ses droits.

La justice congolaise n'est pas près des populations. Une dizaine de tribunaux de grande instance pour quatre cours d'appel (cours d'assises), les femmes victimes de violences sexuelles ont du mal ou sont dans l'impossibilité de se présenter devant les juridictions nationales, car il s'agit de parcourir de longues distances.

Par ailleurs, les droits des femmes incarcérées ne sont pas respectés. Le Congo n'a pas de prison moderne respectant les standards internationaux en matière de détention. Il n'existe **aucune prison des femmes dans le pays**. Si à Brazzaville et Pointe - Noire (la seconde ville du pays) des quartiers des femmes ont été créés dans les mêmes prisons, les autres établissements pénitenciers sont de véritables écoles du crime où les grands criminels cohabitent avec les délinquants ordinaires, les prévenus avec les condamnés, les enfants avec les adultes, les femmes avec les hommes.

Les femmes sont également victimes de harcèlement et de viols dans les commissariats de police et les brigades de gendarmerie soit par les co-gardés à vue soit par les agents de la police eux-mêmes.

Souvent, dans les prisons congolaises, les femmes sont victimes des actes d'abus sexuels de la part des codétenus qui partagent avec elles, le même espace vital. A Brazzaville, les femmes incarcérées sortent de ces lieux avec des grossesses soit des codétenus, soit des agents de sécurité qui abusent de leur position pour monnayer les faveurs qu'ils font aux détenues.

Les Pygmées, populations des forêts, sont victimes de discriminations de la part des Bantous qui se croient être une race supérieure. Ainsi, les femmes pygmées, sont elles aussi victimes de viol et de mauvais traitements de la part des populations. Elles sont tenues en esclavage par les Bantous qui les exploitent notamment dans les travaux champêtres.

Dans certaines localités de résidence des Pygmées, comme à Ngoua II (Commune de Dolisie), on assiste souvent à des viols collectifs des filles pygmées même dans les postes de police. Lorsqu'une femme pygmée est impliquée dans un litige et emmenée au poste de police, elle subit systématiquement le « *terre à terre* » qui est la désignation locale du viol collectif, c'est-à-dire plusieurs hommes passent sur une même femme à même le sol. Les auteurs sont sûrs de leurs impunité.

A l'issue de ces actes de viols, les femmes souffrent de maladies sexuellement transmissibles dont le SIDA et contractent des grossesses non désirées. Le taux du VIH SIDA est d'ailleurs très élevé chez la femme que chez l'homme.

Les auteurs des exactions à l'endroit des femmes profitent de l'ignorance et de la résignation de la femme en général pour commettre des violations sur les droits de la femme dans une impunité garantie non seulement par le pouvoir politique mais aussi la faiblesse du pouvoir judiciaire.

Si l'accès à l'éducation est garantie dans les conditions d'égalité avec le garçon, les difficultés que connaissent le pays avec la libéralisation de l'enseignement et la dégradation du pouvoir d'achat ne permettent pas aux jeunes filles de poursuivre les études au delà du secondaire pour plusieurs raisons liées aux maternités précoces et au faible pouvoir d'achat des parents. Les

jeunes filles sont exposées que les garçons aux actes de harcèlement. Le taux d'analphabétisme est de plus en plus élevé chez les jeunes filles que chez les garçons.

La survivance de la tradition fait que la femme congolaise vive un vrai calvaire lors du décès de son mari :

- Mauvais traitements durant la veillée mortuaire ;
- Expulsion de la maison après l'inhumation de son époux.

Déjà, dans le processus du mariage, la femme est échangée contre une dot fixée à maxi 50.000 F. CFA (par le code de la famille) mais en pratique varie selon le niveau d'instruction de la femme pour atteindre des montants incroyables avoisinant ou dépassant un million de F. CFA. De cette façon, la femme est comme prise en otage par son mari qui peut disposer d'elle comme il veut. C'est l'une des raisons du fait que plusieurs femmes, malgré les mauvais traitements qu'elles subissent dans les foyers, elles ne osent pas quitter ces foyers.

Les inégalités légales sont contenues dans le Code de la famille notamment sur l'adultère de la femme [on peut la surprendre partout et l'adultère de l'homme c'est seulement au foyer conjugal], la polygamie qui reste autorisée.